



Conseil économique et social

Distr. générale
17 décembre 2003
Français
Original: anglais

Commission de statistique

Trente-cinquième session

2-5 mars 2004

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Statistiques économiques : comptabilité nationale

Rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

Note du Secrétaire général

Le Secrétaire général a l'honneur de transmettre à la Commission de statistique, comme elle l'a demandé à sa trente-quatrième session**, le rapport du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. La Commission est invitée à formuler ses observations sur les questions à débattre qui figurent au paragraphe 37 du rapport.

* E/CN.3/2004/1.

** Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2003, Supplément No 4 (E/2003/24)*, chap. I, sect. A, par. 1.



Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
Introduction	1–2	3
I. Programme de travail prévu pour 2008 au titre de la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993)	3–23	4
A. Contexte	3–4	4
B. Questions inscrites au programme de mise à jour du Système de comptabilité nationale et critères de sélection	5–6	4
C. Produits	7–8	5
D. Gestion et processus décisionnel	9–18	5
1. Rôles des principaux acteurs	9–17	5
2. Travail d'information et consultations nationales	18	8
E. Calendrier	19–20	8
F. Incidences sur le plan des ressources	21–22	17
1. Sources de financement	21	17
2. Fonds d'affectation spéciale	22	17
G. Observations reçues des membres de la Commission au sujet du programme de travail	23	17
II. Évaluation de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993	24–36	17
A. Application des concepts du Système de comptabilité nationale de 1993	25–29	18
B. Couverture des comptes : établissement des comptes minimaux	30–34	19
C. Évaluation de la qualité des données des comptes nationaux	35–36	24
III. Questions à examiner	37	25
Annexes		
I. Application du Système de comptabilité nationale de 1993 : application des concepts		26
II. Tableaux et comptes établis sur la base du SCN de 1993		29
III. Principales étapes de l'application du SCN de 1993		31
IV. Manuels, guides et documentation pour l'application du SCN, établis par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale		32
Appendice		
Sigles utilisés à l'annexe IV		34

Introduction

1. À sa trente-quatrième session, la Commission de statistique :

a) A approuvé la portée de la mise à jour du *Système de comptabilité nationale*¹ de 1993 (SCN de 1993), préservant l'essentiel du système actuel et les correspondances avec les manuels connexes tels que le *Manuel de la balance des paiements* (5e éd.)², le *Manuel des statistiques des finances publiques*³ et le *Manuel des statistiques monétaires et financières*⁴;

b) A approuvé les trois critères proposés pour le choix des points à mettre à jour, et recommandé d'en ajouter deux autres, à savoir les besoins des utilisateurs et la faisabilité;

c) A entériné l'idée de confier la gestion et la coordination de la mise à jour au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, aidé du Groupe consultatif pour la comptabilité nationale, demandé l'établissement d'un descriptif détaillé du projet pour la mise à jour du SCN de 1993 (ordre du jour, programme de travail, échéances, gestion, incidences en matière de ressources, processus de décision et précisions sur le rôle du Groupe consultatif), et conseillé au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale de diffuser ce document aux pays membres pour qu'ils apportent leur concours;

d) A entériné également la liste de points à mettre à jour, et recommandé de la garder ouverte de manière à pouvoir y ajouter des questions telles que les biens de consommation durables, la manière d'envisager le matériel militaire, et le rendement des actifs fixes des administrations publiques (de manière que la comptabilité rende pleinement compte de ces dernières);

e) A approuvé la date visée de publication – 2008 – de la version mise à jour du Système de comptabilité nationale, mais jugé indûment optimiste la date limite de soumission des conclusions à la Commission de statistique (2005), suggérant de la reporter au milieu de 2006;

f) A noté les préoccupations suscitées chez certains États membres par le processus de décision par lequel des solutions avaient été par le passé soumises par le Groupe de travail intersecrétariats à la Commission de statistique, et constaté qu'il était souhaitable de trouver des solutions dans un esprit de compromis permettant une analyse approfondie des problèmes dans les délais impartis;

g) A noté aussi les préoccupations des pays en développement et des organes internationaux relativement aux difficultés rencontrées pour l'application du SCN de 1993, et la nécessité de préserver la comparabilité internationale;

h) A fait valoir qu'il fallait élargir la participation des États membres à la mise à jour;

i) A engagé à faire traduire sans retard le document approuvé officiellement dans toutes les langues officielles des Nations Unies.

2. La section I ci-après établit, comme l'avait demandé la Commission à sa trente-quatrième session, un descriptif détaillé du projet pour la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993. La section II évalue les progrès réalisés dans l'application du Système de comptabilité nationale de 1993. Les annexes I à III fournissent les éléments d'appréciation de l'application du Système et l'annexe IV

présente une liste des manuels et annuaires que les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale ont établis pour aider à appliquer le SCN.

I. Programme de travail prévu pour 2008 au titre de la mise à jour du Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993)

A. Contexte

3. L'évolution de la conjoncture économique fait que le Système de comptabilité nationale de 1993 (SCN de 1993) doit être constamment mis à jour pour pouvoir s'y adapter sans cesse. Aussi un mécanisme de mise à jour progressive approuvé par la Commission de statistique en 1999 avait-il tout d'abord été institué. Néanmoins, on a de plus en plus eu le sentiment que les changements prévus au titre du SCN de 1993 devraient être d'une plus grande portée si l'on voulait préserver l'intégrité et l'efficacité du système dans son ensemble. C'est ainsi qu'en 2002, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale a évalué le mécanisme de mise à jour progressive qui avait été institué, la portée de la mise à jour, la liste des questions soulevées par des experts, le rôle d'un groupe consultatif d'experts sur la comptabilité nationale, les consultations menées par les groupes de travail, les équipes spéciales et les groupes de discussion électronique, les échanges de vues et les contacts avec les pays pour s'assurer qu'ils seront nombreux à participer à la mise à jour et à l'établissement du calendrier prévu à cet effet.

4. La proposition du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale visant à mettre à jour le Système de comptabilité nationale a été adoptée par la trente-quatrième session de la Commission de statistique en 2003. Au cours de la même session, la Commission a entériné l'idée de confier la gestion et la coordination de la mise à jour au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale, aidé du Groupe consultatif d'experts. Comme l'a demandé la Commission, un descriptif de projet détaillé a été établi et distribué aux membres de la Commission en juillet 2003 (voir au paragraphe 23 un résumé des observations des pays). L'essentiel du contenu du document est résumé dans la présente section. Le descriptif de projet complet constitue le document de base intitulé *Work programme for the updating of the 1993 SNA* (Programme de travail pour la mise à jour du SCN de 1993), dans lequel figurent les observations reçues des membres de la Commission.

B. Questions inscrites au programme de mise à jour du Système de comptabilité nationale et critères de sélection

5. À sa trente-quatrième session, la Commission a approuvé et modifié une liste ouverte de questions ayant trait à la mise à jour du SCN de 1993. (La liste figure dans le document publié sous la cote E/CN.3/2003/9, annexe II.) Cette liste peut être étoffée sur la base des recommandations des pays, à condition que le Groupe consultatif d'experts l'approuve.

6. Le choix des points à ajouter à la liste des questions à examiner dans le cadre de la mise à jour du SCN de 1993 et les recommandations à examiner à ce titre devraient obéir aux critères ci-après :

a) La question ne doit pas entraîner un changement radical ou global du Système de comptabilité nationale de 1993 au point d'en entraver l'application qui ne s'est pas encore opérée dans de nombreux pays;

b) La mise à jour doit s'étendre à des questions d'actualité liées au nouveau contexte économique;

c) L'examen de la question est exigé par bon nombre d'utilisateurs et appuyé par la majorité des membres d'un groupe d'experts;

d) La question pourrait avoir déjà été examinée et rejetée lors de la révision de 1993 mais mériter d'être réétudiée compte tenu de l'importante évolution de la conjoncture économique ou des progrès de la recherche et des pratiques méthodologiques;

e) Le changement recommandé correspond à une solution systématique;

f) Les changements recommandés sont évalués sur le plan de la cohérence interne par rapport au Système de comptabilité nationale et sur le plan de la cohérence externe par rapport à des manuels tels que la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements*, le *Manuel des statistiques des finances publiques de 2001*, le *Manuel des statistiques monétaires et financières*, etc.;

g) Les changements recommandés portent sur les modalités d'application du SCN dans les pays.

C. Produits

7. La mise à jour engendrera des produits intermédiaires et finals. Les produits intermédiaires correspondent aux recommandations présentées au Groupe consultatif d'experts par des groupes d'experts, aux observations et décisions communes sur les recommandations faites par le Groupe consultatif pour la comptabilité nationale et aux observations et propositions communes formulées par les pays membres dans les 60 jours suivant la distribution des documents.

8. Le produit final sera la première version révisée du SCN de 1993 (Rev.1) qui sera soumise pour adoption à la Commission de statistique en 2008. Sa première mouture sera distribuée aux pays membres aux fins de vérification et de contrôle de clarté d'ici à la mi-2007.

D. Gestion et processus décisionnel

1. Rôles des principaux acteurs

9. Comme l'a approuvé la Commission de statistique, le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale est chargé de la gestion et de la coordination de la mise à jour, aidé du Groupe consultatif d'experts. En outre, la mise à jour est appuyée par la Division de statistique du Secrétariat de l'ONU qui assure le secrétariat du Groupe de travail. Elle aura l'importante responsabilité d'assurer la bonne marche de la mise à jour tout en veillant à ce qu'un grand nombre

de pays y participent. Les responsables des cinq organismes qui constituent le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale exercent une supervision collégiale et assurent la liaison avec de hauts représentants des pays et des organisations internationales.

10. Par souci d'efficacité dans la gestion et la prise de décisions, la portée de la mise à jour et ses aspects techniques et théoriques sont déterminés par le Groupe consultatif d'experts de concert avec le Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Une liste exhaustive des questions susceptibles d'être examinées au titre de la mise à jour figure à l'ordre du jour, aux fins d'approbation, de la première réunion du Groupe consultatif d'experts, qui se tiendra en février 2004.

11. Les questions sont d'abord débattues par divers groupes d'experts comme le Groupe de Canberra II sur les actifs non financiers, d'autres groupes, réunions régionales, groupes de discussion électronique, voire de nouveaux groupes d'experts. Le mandat de chaque groupe d'experts est assorti d'une date limite, un animateur étant chargé de suivre les débats et d'en dresser les conclusions, qui seront présentées au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale. Les recommandations de ces groupes d'experts sont ensuite soumises au Groupe consultatif d'experts qui les examine avant d'adopter une décision finale. Les animateurs ou présidents des groupes d'experts élaborent les recommandations des groupes.

12. Les rapports contenant les changements recommandés, susceptibles de porter notamment sur des éclaircissements dépassant le cadre des litiges, de l'interprétation et des changements techniques réels doivent refléter l'accord sans équivoque de la majorité des experts. Les rapports sur les recommandations des groupes d'experts doivent en outre apporter une solution systématique au problème, motiver les changements et indiquer les paragraphes du SCN de 1993 à réviser afin de faciliter les discussions et la reformulation de ces paragraphes. Les rapports doivent de surcroît examiner les modalités d'application du SCN de 1993 dans certains pays. Seuls les changements recommandés et approuvés par la majorité des membres des groupes d'experts devraient être soumis à l'approbation. Toutefois, les rapports concernant toutes les questions susceptibles d'être examinées dans le cadre de la mise à jour (comme l'a déterminé le Groupe consultatif d'experts à sa première réunion) doivent lui parvenir au plus tard pour sa réunion de novembre 2005. Dans le cas des questions qui, de l'avis du Groupe d'experts, devraient rester telles quelles ou qui n'ont pas fait l'objet d'un accord, le rapport devrait se limiter à résumer brièvement les propositions examinées ainsi que les vues exprimées et qui ont conduit à ce résultat.

13. Le Groupe consultatif d'experts examinera les recommandations des groupes d'experts (voir appendices 3 et 4 du document de base pour le mandat et la composition du Groupe) avant de formuler dans chaque cas une recommandation finale concernant des éclaircissements ou des changements à apporter au SCN. Il recherchera le consensus dans la mesure du possible. Au besoin, il y aura vote par correspondance ou en séance. Pourront voter les membres du Comité consultatif d'experts et du Groupe de travail intersecrétariats (25 membres votants). Ses recommandations seront diffusées par la Division de statistique de l'ONU au nom du Groupe de travail intersecrétariats auprès des pays ou distribuées lors des réunions régionales pour être examinées et les résultats définitifs seront recueillis

par le Groupe de travail intersecrétariats. Pour faciliter le déroulement des travaux, les questions qui auront fait l'objet d'un consensus ne seront pas examinées plus avant, sauf si elles ne cadrent pas avec des décisions prises au sujet d'autres questions. La Division de statistique devrait, au nom du Groupe de travail intersecrétariats, jouer un rôle de tout premier plan en faisant le travail d'information nécessaire et en menant les mandats et les activités à terme.

14. Tout au long de la mise à jour du SCN de 1993, le Groupe de travail intersecrétariats et le Groupe consultatif d'experts s'assureront que la révision concorde avec le *Manuel de la balance des paiements* et, autant que possible, avec le *Manuel de statistiques des finances publiques*. À cet effet, le Groupe de travail intersecrétariats sera en rapport avec le Comité de la balance des paiements du Fonds monétaire international (FMI) et le Groupe de travail international sur l'harmonisation de la comptabilité du secteur public. Un mécanisme de coordination efficace a été mis en place pour a) assurer la coordination au sein des organisations internationales et entre elles, b) inscrire les questions relatives au *Manuel de la balance des paiements* et du *Manuel de statistiques des finances publiques* à l'ordre du jour des réunions de groupes d'experts et c) inscrire ces questions de coordination en matière d'harmonisation à l'ordre du jour des réunions du Groupe consultatif d'experts. La coordination et l'alignement du calendrier du Comité de la balance des paiements du FMI sur la révision de la cinquième édition du *Manuel de la balance des paiements* devraient aussi faire avancer parallèlement l'évaluation du SCN de 1993. On s'assurera également, au moyen de mécanismes de coordination analogues, qu'il y a conformité entre les révisions de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI) et la Classification centrale de produits (CPC). On s'intéressera par ailleurs au lien entre le Système de comptabilité nationale et les normes de comptabilité commerciales.

15. Il est prévu de désigner un directeur de projet pour aider le Groupe de travail intersecrétariats à gérer la mise à jour, notamment en fixant des échéances, en contrôlant l'utilisation des ressources et des besoins, en coordonnant les contributions des divers groupes d'experts, en se concertant avec les groupes de travail sur la révision des manuels de la balance des paiements et de statistiques des finances publiques. Le directeur de projet fera régulièrement rapport au Groupe de travail intersecrétariats. Il travaillera en étroite collaboration avec la Division de statistique de l'ONU qui assure le secrétariat du Groupe de travail intersecrétariats. Il devrait travailler plus ou moins à mi-temps pendant toute la durée du projet qui s'étale sur quatre ans, soit de 2004 à 2007.

16. La rédaction des recommandations concernant les changements à apporter et devant être présentées à la Commission de statistique ainsi que la reformulation du SCN de 1993 sont entièrement confiées à un éditeur qui, au premier stade de la mise à jour, supervisera l'harmonisation technique des diverses propositions formulées. Il est censé travailler à temps partiel en 2004 et 2005 et à temps complet en 2006 et 2007. Le directeur de projet comme l'éditeur seront coiffés par le Groupe de travail intersecrétariats. Ils seront rémunérés à partir d'un fonds d'affectation spéciale établi pour le compte du Groupe de travail intersecrétariats pour financer la mise à jour du SCN. Les organisations internationales membres du Groupe de travail intersecrétariats ont pris contact avec les pays membres pour les inviter à contribuer à ce fonds.

17. Le directeur de projet et l'éditeur seront choisis par la direction des organisations internationales représentées au Groupe de travail intersecrétariats parmi d'éminents statisticiens de renommée internationale; l'éditeur doit être un spécialiste reconnu des comptes nationaux. Les mandats du directeur de projet et de l'éditeur figurent à l'appendice 5 du document de base. Une lettre a été adressée au nom du Groupe de travail intersecrétariats aux chefs des offices nationaux de statistique et aux gouverneurs des banques centrales pour leur demander de désigner des candidats qualifiés. Des annonces ont également été placées dans les colonnes de *SNA News and Notes* et affichées sur les sites Web des cinq organisations internationales qui constituent le Groupe de travail intersecrétariats.

2. Travail d'information et consultations nationales

18. Les dirigeants des cinq organisations internationales membres du Groupe de travail intersecrétariats entendent mener une évaluation transparente bénéficiant d'un vaste soutien du monde de la statistique. Aussi, les directions des organisations statistiques nationales ont-elles été invitées à prendre part aux activités prévues à tous les niveaux. L'importance de la comptabilité nationale dans l'élaboration et la supervision des politiques économiques est telle que les organisations nationales et internationales doivent participer activement à ce processus. Le travail d'information doit être étendu à tous les producteurs de statistiques, y compris les banques centrales, compte tenu du rôle de référence que jouent les données comptables dans de nombreuses autres statistiques et en raison du fait que les comptes nationaux et autres statistiques macroéconomiques de nombreux pays sont produits hors des offices de statistique. Par souci de transparence et pour assurer la plus large adhésion, tous les documents à examiner lors des réunions du Groupe de travail intersecrétariats avec le Groupe consultatif d'experts pourront être consultés par le public sur le site Web du Groupe de travail intersecrétariats. Il s'agit notamment de documents préparatoires, de comptes rendus de réunions et de conclusions. À l'issue de chaque réunion du Groupe consultatif d'experts, les conclusions sur les changements proposés seront communiquées à tous les États Membres de l'ONU pour qu'ils les examinent dans les 60 jours (voir également le tableau 2 sur le rôle des pays dans les différentes phases de la mise à jour du SCN).

E. Calendrier

19. Les délibérations et consultations concernant les questions liées à la mise à jour ont été planifiées pour la période 2003-2008 selon le calendrier suivant :

a) Les délibérations consacrées à des questions particulières commenceront au niveau de groupes d'experts, dont des groupes de discussion électronique, des groupes d'étude, des réunions régionales et le groupe de Canberra II sur les actifs non financiers, au cours de la période 2003-2005. En fonction de la liste de questions arrêtée lors de la première réunion du Groupe consultatif d'experts, d'autres groupes d'experts pourront être constitués. Les conclusions provisoires seront communiquées, pour observations, aux autres groupes d'experts régionaux et internationaux s'occupant de comptabilité nationale. Les recommandations de ces groupes d'experts seront communiquées au Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale afin d'être soumises à l'examen et à l'approbation du Groupe consultatif d'experts;

b) Le Groupe consultatif d'experts tiendra trois réunions en 2004 et en 2005 pour examiner les recommandations des groupes d'experts. La possibilité de mettre les décisions aux voix est envisagée (voir le mandat du Groupe consultatif d'experts à l'appendice 3 du document de base susmentionné). Une réunion supplémentaire du Groupe consultatif d'experts est prévue pour mai 2006 afin d'examiner la cohérence entre les recommandations relatives aux questions mises à jour et l'intégrité globale du Système. Une réunion finale aura lieu en 2007 pour adopter les changements proposés, compte tenu des observations des pays. Au total, à titre provisoire, cinq réunions du Groupe consultatif d'experts sont prévues;

c) Les recommandations du Groupe consultatif d'experts seront communiquées aux pays pour observations après chacune des réunions de 2004 et 2005;

d) Une synthèse des recommandations de changement sera communiquée aux pays pour observations en 2006 et soumise à l'approbation de la Commission en mars 2007 par le Groupe de travail intersecrétariats, conjointement avec le Groupe consultatif d'experts;

e) Un projet complet de révision du SCN de 1993 (SCN Rev.1) sera envoyé aux pays en mai 2007 aux fins d'observations quant à sa cohérence et sa clarté;

f) Le projet final de révision du SCN de 1993 sera soumis à l'approbation de la Commission de statistique en mars 2008.

20. Le calendrier et le programme de travail sont récapitulés dans les tableaux 1 et 2 ci-après.

Tableau 1
Calendrier de la mise à jour du SCN de 1993 pour 2008

	<i>2003-2005</i>	<i>Mai 2006</i>	<i>Octobre 2006</i>	<i>Mars 2007</i>	<i>Mai 2007</i>	<i>Mai-octobre 2007</i>	<i>Octobre 2007</i>	<i>Mars 2008</i>
Recommandations de tous les groupes d'experts	<ul style="list-style-type: none"> • Travaux accomplis pendant la période • Recommandations soumises à l'approbation du Groupe consultatif d'experts dès qu'elles sont prêtes • Les recommandations du Groupe consultatif d'experts sont envoyées aux pays pour observations dès qu'elles sont prêtes 							
Synthèse des recommandations du Groupe consultatif d'experts		Le Groupe consultatif d'experts s'assure de la cohérence de toutes les recommandations et les soumet à l'examen des pays	Soumis à l'approbation de la Commission de statistique	Session de la Commission de statistique				
Premier projet de mise à jour du SCN (Rev.1)					Le projet complet est envoyé aux pays pour observations quant à sa cohérence et sa clarté	Examen par le Groupe de travail intersecrétariats		
Projet final de mise à jour du SCN (Rev.1)						Approbation par le Groupe de travail intersecrétariats et le Groupe consultatif d'experts	Approbation par la Commission de statistique	

Tableau 2
Programme de travail des principaux acteurs de la mise à jour du SCN

	<i>Programme de travail des groupes de discussion électronique</i>	<i>Réunions du Groupe de Canberra II</i>	<i>Réunions du Groupe consultatif d'experts</i>	<i>Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Pays</i>
2003	Discussions par les groupes de discussion électronique ^a	15-17 avril, Voorburg (Pays-Bas) Ordre du jour : <ol style="list-style-type: none"> 1. Coûts de transfert de propriété 2. Matériel militaire 3. Comptabilisation des originaux et des copies 4. Classement des actifs et terminologie 5. Baux et licences 6. Recherche-développement (et incidences sur les brevets) 13-15 octobre, Paris Ordre du jour : <ol style="list-style-type: none"> 1. Coûts de transfert de propriété 2. Matériel militaire 3. Comptabilisation des originaux et des copies 4. Bases de données : précisions 5. Prospection minière 6. Coût des services du capital dans le compte de production 7. Actifs publics : coût des services du capital 8. Comptabilisation des terrains 		Organiser les réunions du Groupe consultatif d'experts et en établir la documentation Envoi des demandes de désignation, lancement de la procédure de sélection et nomination du directeur de projet et de l'éditeur	Délibérations par les groupes de discussion électronique; participation d'experts invités au Groupe de Canberra II et au Groupe consultatif d'experts
				Coordination de la mise à jour du SCN et de la révision du <i>Manuel de la balance des paiements</i> , du <i>Manuel des statistiques des finances publiques</i> , de la <i>CITI</i> et de la <i>CPC</i> , et relation avec les pratiques comptables des entreprises	

	<i>Programme de travail des groupes de discussion électronique</i>	<i>Réunions du Groupe de Canberra II</i>	<i>Réunions du Groupe consultatif d'experts</i>	<i>Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Pays</i>
		9. Classement des actifs et terminologie			
		10. Baux et licences			
		11. Recherche-développement (et incidences sur les brevets)			
		12. Obsolescence/ amortissement			
		13. Fonds commerciaux et autres actifs fixes incorporels (marques de fabrique, de commerce ou de services et franchisage)			
		14. Construction-exploitation-propriété-transfert (CEPT)			
2004	Idem	Mars 2004, Washington et septembre 2004 Ordre du jour : 1. Comptabilisation des originaux et copies 2. Bases de données : précision 3. Prospection minière : précisions 4. Coût des services du capital dans le compte de production : exposé 5. Actifs publics : coût des services du capital 6. Comptabilisation des terrains 7. PIN au lieu du PIB 8. Actifs cultivés : préciser	16-20 février 2004 Ordre du jour : Liste des questions à examiner pour la mise à jour du SCN (Rev.1) et examen des questions suivantes : 1. Comptabilisation des intérêts dans une conjoncture de forte inflation 2. Régime de retraite de la fonction publique sans capitalisation 3. Options sur titres 4. Comptabilisation des prêts non productifs	Organisation de réunions et établissement de la documentation des réunions du Groupe consultatif d'experts Coordination de la mise à jour du SCN et de la révision du <i>Manuel de la balance des paiements</i> , du <i>Manuel des statistiques des finances publiques</i> , de la <i>CITI</i> et de la <i>CPC</i> , et relation avec les pratiques comptables des entreprises	Idem Communication aux pays, aux fins d'observations dans les 60 jours, des recommandations du Groupe consultatif d'experts

<i>Programme de travail des groupes de discussion électronique</i>	<i>Réunions du Groupe de Canberra II</i>	<i>Réunions du Groupe consultatif d'experts</i>	<i>Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Pays</i>
9. Frontière entre location et vente		5. Assurance/réassurance		
10. Définition des actifs économiques : faut-il ajouter un critère de fiabilité de la mesure?		6. Affectation des services d'intermédiation financière mesurés indirectement		
11. Classement des actifs et terminologie		7. Impôts sur les gains de détention		
12. Baux et licences		8. Coûts de transfert de propriété		
13. Recherche-développement (et incidences sur les brevets)		9. Matériel militaire		
14. Obsolescence/ amortissement		Novembre 2004		
15. Fonds commerciaux et autres biens incorporels non produits (marques de fabrique, de commerce ou de services et franchisage)		Ordre du jour provisoire :		
16. Construction-exploitation-propriété-transfert (CEPT)		1. Comptabilisation des originaux et des copies		
17. Frontière des actifs pour les biens incorporels non produits		2. Bases de données : précisions		
18. Amortissement d'actifs incorporels non produits		3. Prospection minière : précisions		
19. Comptabilisation de l'eau		4. Coût des services du capital dans le compte de production : exposé		
		5. Actifs publics – coût des services du capital		
		6. Comptabilisation des terrains		
		7. PIN au lieu du PIB		
		8. Actifs cultivés : précisions		

*Programme de travail
des groupes de
discussion électronique*

*Réunions du Groupe
de Canberra II*

*Réunions du Groupe consultatif
d'experts*

Groupe de travail intersecrétariats Pays

	<i>Programme de travail des groupes de discussion électronique</i>	<i>Réunions du Groupe de Canberra II</i>	<i>Réunions du Groupe consultatif d'experts</i>	<i>Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Pays</i>
2005	Idem	Mars-septembre 2005 Ordre du jour : 1. Classement des actifs et terminologie 2. Baux et licences 3. Recherche-développement (et incidences sur les brevets) 4. Obsolescence/ amortissement 5. Fonds commerciaux et autres actifs incorporels non produits (marques de fabrique, de commerce ou de services et franchisage) 6. Construction-exploitation-propriété-transfert (CEPT) 7. Frontière des actifs pour les biens incorporels non produits 8. Amortissement d'actifs incorporels non produits 9. Comptabilisation de l'eau	Novembre 2005 Ordre du jour provisoire : 1. Classement des actifs et terminologie 2. Baux et licences 3. Recherche-développement (et incidences sur les brevets) 4. Obsolescence/ amortissement 5. Fonds commerciaux et autres actifs incorporels non produits (marques de fabrique, de commerce ou de services et franchisage) 6. Construction-exploitation-propriété-transfert (CEPT) 7. Frontière des actifs pour les biens incorporels non produits 8. Amortissement d'actifs incorporels non produits 9. Comptabilisation de	Idem	Idem Communication aux pays, pour observations dans les 60 jours, des recommandations du Groupe consultatif d'experts

*Programme de travail
des groupes de
discussion électronique*

*Réunions du Groupe
de Canberra II*

*Réunions du Groupe consultatif
d'experts*

Groupe de travail intersecrétariats Pays

<i>Programme de travail des groupes de discussion électronique</i>	<i>Réunions du Groupe de Canberra II</i>	<i>Réunions du Groupe consultatif d'experts</i>	<i>Groupe de travail intersecrétariats</i>	<i>Pays</i>
2006	<p>Mai</p> <p>Examen par le Groupe consultatif d'experts de toutes les recommandations et de leur cohérence réciproque</p> <p>Réunion finale pour l'adoption des modifications</p>	<p>Octobre</p> <p>Présentation à la Commission de statistique, aux fins d'approbation en mars 2007, des recommandations du Groupe consultatif d'experts</p> <p>Mai</p> <p>Premier projet de mise à jour du SCN de 1993 (Rev.1)</p> <p>Octobre</p> <p>Texte définitif du SCN de 1993 mis à jour (Rev.1) soumis à la Commission de statistique aux fins d'approbation en mars 2008</p>	<p>Communication des recommandations aux pays aux fins d'observations dans les 60 jours</p> <p>Communication aux pays du projet de mise à jour du SCN de 1993 (Rev.1) aux fins d'observations quant à sa cohérence et sa clarté</p>	
2008			<p>Mars</p> <p>Examen du projet définitif par la Commission de statistique</p>	

^a L'appendice 2 du document de base, intitulé « *Work programme for the updating of the 1993 SNA* » (21 novembre 2003), contient une description ainsi que les adresses électroniques des groupes de discussion.

F. Incidences sur le plan des ressources

1. Sources de financement

21. La mise à jour sera financée d'une part par des contributions en nature des membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale et, d'autre part, au moyen d'un fonds d'affectation spéciale. On trouvera un budget détaillé dans le tableau 3 du document de base.

2. Fonds d'affectation spéciale

22. Le fonds d'affectation spéciale sera créé essentiellement pour financer la participation aux réunions du Groupe consultatif d'experts provenant des pays en développement, les activités du directeur de projet et de l'éditeur, des services de consultant ainsi que la version électronique et l'index du SCN de 1993 révisé (Rev.1). Les États Membres sont encouragés à alimenter le fonds d'affectation spéciale pour compléter les contributions des membres du Groupe de travail intersecrétariats.

G. Observations reçues des membres de la Commission au sujet du programme de travail

23. Sur les 24 membres de la Commission, 14 ont répondu à la demande d'observations au sujet du programme de travail de la mise à jour du SCN de 1993. Deux membres n'ont formulé aucune observation, 12 ont approuvé le programme de mise à jour, et plusieurs ont fait des observations précises. Plusieurs ont recommandé un administrateur général de projet pour le programme, ce qui est pris en compte dans le programme de travail énoncé dans le présent rapport. Plusieurs membres ont recommandé d'élargir la participation des offices nationaux de statistique à la mise à jour du SCN de 1993. D'autres ont mis l'accent sur la cohérence entre le SCN mis à jour et les manuels de la balance des paiements et des statistiques des finances publiques. Ces vues sont également prises en compte dans le programme de travail et le présent rapport. Un membre a désapprouvé la capitalisation de la recherche-développement; un autre a marqué son désaccord avec la capitalisation des armements et un troisième a recommandé que les biens de consommation durables soient comptabilisés dans un compte satellite. Par ailleurs, certains membres ont souhaité vivement que les rapports sur les recommandations soient également établis dans d'autres langues officielles que l'anglais.

II. Évaluation de l'application du Système de comptabilité nationale de 1993

24. Afin d'évaluer plus précisément dans quelle mesure les pays appliquaient le SCN de 1993, la Commission de statistique a décidé, à sa trente-deuxième session, de se pencher sur les trois dimensions suivantes : a) l'application des concepts; b) la couverture des comptes; et c) la qualité⁵. La partie A de la présente section porte sur l'application des concepts, la partie B sur la couverture des comptes et la partie C sur la qualité.

A. Application des concepts du Système de comptabilité nationale de 1993

25. La Commission ayant demandé que l'application des concepts soit prise en compte dans l'évaluation de l'application du SCN de 1993, le Groupe de travail intersecrétariats a proposé une série de questions à cet effet. En septembre 2000, septembre 2001 et septembre 2002, la Division de statistique de l'ONU a, en coopération avec la Commission économique pour l'Europe (CEE), envoyé trois questionnaires sur l'application des concepts du SCN. Celui de 2002 apparaît à l'annexe I. Tous les pays et territoires (développés, en développement et en transition) ont reçu les questionnaires.

26. Selon la méthodologie, le questionnaire est la principale source d'information pour l'évaluation de l'application des concepts du SCN de 1993. Pour les pays qui ne l'avaient pas renvoyé, d'autres sources ont été utilisées (par exemple des échanges de correspondance avec les autorités nationales et des métadonnées stockées dans la base de données sur les comptes nationaux de la Division de statistique).

27. Il convient de noter que certains des concepts relatifs au produit intérieur brut (PIB) ne sont pas intégralement appliqués. Ainsi, les pays peuvent inscrire dans le compte de capital les dépenses militaires publiques consacrées à des actifs fixes pouvant servir à des usages civils mais non inclure la consommation de capital fixe pour tous les actifs fixes des administrations publiques dans la production de services publics, ou vice versa. Dans notre évaluation finale, un pays a généralement été considéré comme appliquant le SCN de 1993 s'il avait répondu par l'affirmative aux questions jugées importantes pour son économie. Ainsi, pour qu'un pays dont le secteur minier est important soit considéré comme appliquant le SNC de 1993, il faut qu'il ait enregistré la prospection minière dans le compte de capital. Par contre, pour un pays qui ne consacre que des ressources minimales à la défense, l'inscription dans le compte de capital du matériel militaire pouvant être utilisé à des fins civiles n'est pas impérative. De même, pour beaucoup de pays en développement, la non-inscription dans le compte de capital des logiciels produits pour compte propre n'a pas été prise en considération dans l'évaluation.

28. Au total, 57 pays et territoires en développement (37 %), 19 pays en transition (70 %) et 14 pays développés (48 %) ont répondu au questionnaire sur l'application des concepts. Le tableau 3 récapitule les résultats de l'évaluation, dont les principales conclusions sont les suivantes :

a) Sur 207 pays et territoires, 87 appliquent le SCN de 1993; ils représentent 41 % du nombre total de pays et territoires, 56 % de la population mondiale et 92 % du PIB du monde;

b) Parmi les États Membres de l'ONU, les pays développés et les pays en transition sont ceux qui ont les taux d'application les plus élevés (98 à 99 % de leur PIB calculé selon le SCN de 1993);

c) Seuls 26 % des pays en développement qui sont membres de l'ONU appliquent le SCN de 1993. Environ 65 % du PIB des pays de ce groupe est donc calculé selon le SCN. En Océanie (Australie et Nouvelle-Zélande non comprises), il n'y a qu'un pays qui applique le SCN de 1993. L'Afrique arrive avant dernière, avec un taux d'application de 15 %. Pondéré en fonction du PIB, ce taux est de 29 %, et

pondéré en fonction de la population il est de 11 %. Pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour l'Asie, les taux d'application sont nettement plus élevés. En Amérique latine et dans les Caraïbes, 36 % des États Membres de l'ONU, représentant 89 % du PIB de la région, appliquent le SCN de 1993. En Asie de l'Est, du Sud et du Sud-Est, le SCN de 1993 est appliqué par 35 % des États Membres de l'ONU, représentant 65 % du PIB de la région. En Asie de l'Ouest, il l'est par 40 % des États Membres de l'ONU, représentant 36 % seulement du PIB de la région.

Tableau 3
Évaluation de l'application des concepts du Système de comptabilité nationale de 1993 dans tous les pays et territoires

	Nombre de pays	Nombre de pays appliquant le SCN de 1993	Pourcentage de pays appliquant le SCN de 1993	Taux d'application pondéré en fonction de la population (%)	Taux d'application pondéré en fonction du PIB (%)
Tous les pays et territoires ^a	207	84	40,6	55,8	91,6
Tous les pays membres de l'ONU	191	82	42,9	55,9	91,9
Pays développés ^b	28	22	78,6	99,1	98,9
Pays en transition	27	25	92,6	96,4	98,2
Pays en développement	136	35	25,7	45,1	65,0
Afrique	53	8	15,1	11,4	28,6
Amérique latine et Caraïbes	33	12	36,4	80,9	88,6
Asie de l'Ouest	15	6	40,0	39,3	35,5
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	23	8	34,8	48,3	65,2
Océanie	12	1	8,3	73,1	47,6

^a Y compris les territoires suivants : Anguilla, Aruba, les Bermudes, les îles Vierges britanniques, les îles Caïmanes, les Îles Cook, la Guyane française, la Polynésie française, la Guadeloupe, le Saint-Siège, la Martinique, Montserrat, les Antilles néerlandaises, la Nouvelle-Calédonie, Porto Rico et la Réunion.

^b Pays d'Europe occidentale, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

29. Pour remédier aux lacunes constatées dans l'application du SCN et aux différences entre les régions, les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats ont continué d'apporter aux pays en développement un appui technique et une assistance au renforcement des capacités en matière d'établissement de la comptabilité nationale. Entre 2000 et 2003, plusieurs membres du Groupe de travail ont organisé des ateliers et séminaires techniques, ainsi que des missions d'experts, en particulier en Afrique, en Asie et dans les Caraïbes.

B. Couverture des comptes : établissement des comptes minimaux

30. En ce qui concerne la couverture des comptes, le Groupe de travail intersecrétariats a proposé comme jalon une série de « comptes minimaux ». Pour

faciliter l'évaluation au-delà de ce jalon, il a aussi proposé des séries de comptes recommandés et de comptes souhaitables. On trouvera à l'annexe II, pour référence, des renseignements détaillés sur les comptes minimaux, les comptes recommandés et les comptes souhaitables. À sa trente-deuxième session⁶, la Commission de statistique a approuvé le nouveau jalon et demandé qu'il fasse l'objet d'une évaluation à partir de la base de données de l'ONU sur les comptes nationaux. Certains membres de la Commission estimaient préférable que l'évaluation s'effectue à la fois sur la base du nouveau jalon et sur celle des « étapes » utilisées auparavant pour mesurer la portée des données disponibles (les étapes sont définies à l'annexe III). Le présent rapport rend compte de la deuxième analyse rédigée par rapport aux comptes minimaux; toutefois, il est parfois fait référence aux anciennes étapes pour faciliter les comparaisons.

31. L'évaluation de la couverture des comptes repose uniquement sur la base de données sur les comptes nationaux administrée par la Division de statistique, qui comprend les données communiquées par les pays à la Division, à l'Office de statistique des Communautés européennes (EUROSTAT) et à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) au moyen du nouveau questionnaire sur la comptabilité nationale que l'ONU leur envoie chaque année. Ce nouveau questionnaire, approuvé par la Commission de statistique et utilisé depuis octobre 1999, correspond au Système de comptabilité nationale de 1993. Il vise à recueillir les données nécessaires à une analyse mondiale et régionale plutôt que nationale. Il a été introduit pour réduire le volume des données devant être communiquées par chaque pays. Il ne porte donc pas sur tous les comptes et tableaux du SCN de 1993. Il ne porte pas non plus sur les tableaux des ressources et des emplois ou les comptes de patrimoine, ni sur les données trimestrielles, qui sont réunies par le FMI. L'évaluation de l'application du SCN de 1993 par les pays sur la base du nouveau questionnaire présente donc certaines lacunes :

a) En ce qui concerne les six étapes, il n'est pas possible de déterminer dans quelle mesure les étapes 5 et 6 ont été atteintes car le nouveau questionnaire ne comprend pas de tableaux pour les autres changements dans les comptes d'actifs et comptes de capital qui constituent l'étape 6, et toutes les données relatives aux comptes financiers des secteurs institutionnels nécessaires à l'évaluation de l'étape 5, ne figurent pas encore dans la base de données;

b) Sur les trois séries de comptes (minimaux, recommandés et souhaitables), seule la première peut donner lieu à une évaluation complète. Les deux autres ne peuvent faire l'objet d'une évaluation puisque le nouveau questionnaire ne porte ni sur les comptes trimestriels, ni sur les tableaux des ressources et des emplois.

32. Compte tenu de ce qui précède, les paragraphes 33 et 34 ci-dessous présentent les résultats d'une évaluation effectuée en automne 2003 à partir des données communiquées par les États Membres de l'ONU. Ce sont les comptes minimaux qui ont été utilisés comme référence. À titre de comparaison, les résultats par rapport aux étapes 1 et 2 sont donnés dans les colonnes 13 à 16 des tableaux 4 et 5. La période d'observation va de 1996 à 2001. À des fins de comparaison, le tableau 5 présente les résultats de l'évaluation dont il a été rendu compte à la trente-deuxième session de la Commission, en 2001, pour laquelle la période d'observation allait de 1993 à 1998 (E/CN.3/2001/8).

33. La méthode suivie pour produire les résultats qui figurent dans les tableaux 4 et 5 est la suivante : pour chaque tableau du questionnaire se rapportant aux comptes nationaux, il a été défini une série d'éléments considérés comme les plus importants. Si des données ont été communiquées à l'ONU pour au moins 50 % des éléments critiques d'un tableau donné pour au moins un exercice fiscal au cours de la période d'observation, le tableau est considéré comme « disponible ». Pour l'évaluation des comptes minimaux, le tableau 4.1 (économie totale) du questionnaire a été examiné en corrélation avec le tableau 1.3 (relation entre produits, revenus, épargne et capacités/besoins de financement). (Bien que les deux tableaux contiennent en partie la même information, le tableau 1.3 est plus largement disponible.) Dans l'évaluation présentée en 2001, l'analyse reposait sur les étapes définies en 1997.

Tableau 4
Disponibilité des tableaux des « comptes minimaux » et des étapes 1 et 2 pour les États Membres de l'ONU, 1996-2001

Exercices fiscaux 1996 à 2001 (Évaluation de 2003)	Total	Tableau des comptes minimaux							Six tableaux ou plus	Pourcentage du total	Sept tableaux	Pourcentage du total	Étape			
		1.1	1.2	2.1	2.2	2.3	1.3/4.1	4.2	9	10	11	12	Un ou plus	Pourcentage du total	2 ou plus	Pourcentage du total
		2	3	4	5	6	7	8					13	14	15	16
<i>Nombre de pays^a</i>																
États Membres de l'ONU	191	140	112	137	130	78	104	68	78	41	47	25	137	72	104	54
Pays développés ^b	28	25	25	23	20	23	24	24	23	82	20	71	23	82	23	82
Pays en transition	27	25	20	26	22	7	17	12	13	48	5	19	25	93	18	67
Pays en développement	136	90	67	88	88	48	63	32	42	31	22	16	89	65	63	46
Afrique	53	28	22	25	24	14	17	8	10	19	8	15	26	49	16	30
Amérique latine et Caraïbes	33	29	22	27	29	17	24	11	15	45	8	24	30	91	24	73
Asie de l'Ouest	15	13	9	13	12	10	10	4	8	53	2	13	13	87	10	67
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	23	17	13	19	19	7	11	8	8	35	4	17	17	74	12	52
Océanie	12	3	1	4	4	–	1	1	1	8	0	0	3	25	1	8

^a Y compris la Suisse et le Timor-Leste, devenus Membres de l'ONU après 2000.

^b Pays d'Europe de l'Ouest, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

Tableau 5
Disponibilité des tableaux des « comptes minimaux » et des étapes 1 et 2 pour les États Membres de l'ONU, 1993-1998

Exercices fiscaux 1993 à 1998 (Évaluation de 2000)	Total	Tableau des comptes minimaux							Six tableaux ou plus	Pourcentage du total	Sept tableaux	Pourcentage du total	Étape			
		1.1	1.2	2.1	2.2	2.3	1.3/4.1	4.2	9	10	11	12	Un ou plus	Pourcentage du total	2 ou plus	Pourcentage du total
		2	3	4	5	6	7	8					13	14	15	16
<i>Nombre de pays</i>																
États Membres de l'ONU	189	122	94	120	114	43	74	56	44	23	24	13	122	65	84	44
Pays développés ^a	27	23	23	23	19	20	23	19	19	70	16	59	23	85	23	85
Pays en transition	27	22	16	23	19	5	12	10	6	22	0	0	22	81	14	52
Pays en développement	135	77	55	74	76	18	39	27	19	14	8	6	77	57	47	35
Afrique	53	22	14	20	20	2	7	7	4	8	1	2	21	40	11	21
Amérique latine et Caraïbes	33	24	19	23	25	6	12	8	4	12	3	9	25	76	15	45
Asie de l'Ouest	15	13	9	14	12	5	8	6	5	33	2	13	13	87	8	53
Asie de l'Est, du Sud-Est et du Sud	22	17	13	17	18	5	11	5	6	27	2	9	17	77	12	55
Océanie	12	1	0	0	1	0	1	1	0	0	0	0	1	8	1	8

^a Pays d'Europe de l'Ouest, États-Unis d'Amérique, Canada, Japon, Australie et Nouvelle-Zélande.

34. Comme il apparaît dans les tableaux 4 et 5 ci-dessus, aux comptes minimaux correspondent sept tableaux du nouveau questionnaire. L'analyse portant sur la période de 1996 à 2001 a donné les résultats suivants pour les 191 États Membres de l'ONU :

a) Par rapport à 2001, il y a eu progrès sur le plan de la disponibilité des données. Cette fois-ci, 47 pays (25 %) ont atteint le jalon des comptes minimaux et 78 (41 %) ont établi six tableaux ou plus. En 2001, les chiffres correspondants étaient de 24 (13 %) et 44 (23 %);

b) Le système des étapes donne aussi des résultats améliorés⁸. Cette fois-ci, 137 pays (72 %) ont atteint ou dépassé le niveau 1 et 104 (54 %) ont atteint ou dépassé le niveau 2. En 2001, les chiffres correspondants étaient de 122 (65 %) et 84 (44 %). Aujourd'hui, dans sept des neuf régions ou groupes de pays, plus de 75 % des pays ont atteint le niveau 1;

c) Les taux d'application des pays en développement et en transition ont considérablement augmenté ces cinq dernières années, en particulier par rapport aux comptes minimaux;

d) Parmi les pays en développement, ce sont ceux d'Océanie et d'Afrique qui ont les taux d'application les plus bas pour les différents tableaux, et ceux d'Asie de l'Ouest qui ont les taux les plus élevés pour tous les tableaux.

Il convient de noter que les résultats indiqués marquent une amélioration dans l'application du SCN de 1993 par les États Membres de l'ONU, mais aussi dans la communication des données statistiques communiquées par les pays pour inclusion dans la base de données de la Division de statistique sont plus actuelles. Il n'est pas possible, actuellement, de distinguer les deux phénomènes et de déterminer dans quelle mesure ils influent chacun sur la disponibilité des données.

C. Évaluation de la qualité des données des comptes nationaux

35. Pour aider à élaborer des stratégies d'amélioration de la qualité des données, le FMI a mis au point un schéma d'évaluation de la qualité de la comptabilité nationale et d'autres statistiques macroéconomiques. Ce schéma offre une structure et une terminologie communes pour les pratiques optimales, ainsi que des notions et des définitions internationalement acceptées. Il présente une structure en cascade avec, au départ, une série de conditions indispensables et cinq critères de qualité : intégrité, validité méthodologique, exactitude et fiabilité, convivialité et accessibilité.

36. Depuis 2001, le FMI utilise ce schéma pour établir les modules données des Rapports sur l'observation des normes et des codes qu'il élabore à l'intention de ses États membres. Ces rapports couvrent les principales séries de données macroéconomiques, y compris les comptes nationaux. Jusqu'ici, quelque 26 modules données ont été établis, et 23 ont été affichés sur le site Web du FMI. Le FMI compte continuer à établir des Rapports pour environ 15 pays par an. Le schéma d'évaluation de la qualité est régulièrement mis à jour en fonction de l'évolution des pratiques optimales et des travaux des autres organisations qui s'occupent de statistique.

III. Questions à examiner

37. La Commission est invitée à présenter ses vues sur les questions suivantes :

a) Le programme de travail détaillé pour la mise à jour de 2008 du Système de comptabilité nationale de 1993, la façon dont les travaux seront gérés et dont les décisions seront prises, le rôle des principaux intéressés et les mécanismes qui permettront d'obtenir une large participation des pays membres;

b) Les progrès accomplis par les pays membres en ce qui concerne l'application du Système de comptabilité nationale de 1993 (application des concepts, couverture des comptes et qualité).

Notes

¹ Publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.XVII.4.

² Washington, Fonds monétaire international, 1993.

³ Ibid., 2001.

⁴ Ibid., 2000.

⁵ Voir *Documents officiels du Conseil économique et social, 2001, Supplément No 4 (E/2001/24)*, chap. III, par. 19 a).

⁶ Ibid., par. 19 b).

⁷ Voir le document de base établi pour la vingt-neuvième session de la Commission de statistique, 11-14 février 1997, au titre du point 9 de l'ordre du jour.

⁸ Le système des étapes donne de meilleurs résultats que celui des comptes minimaux parce que, selon la définition utilisée par la Division de statistique pour l'évaluation par étapes, les estimations du PIB selon les dépenses finales ou par branche d'activité peuvent être établies à prix courants ou à prix constants. En outre, pour les étapes 1 et 2, le tableau 2.3 du questionnaire ne doit pas nécessairement être communiqué, alors qu'il doit l'être pour qu'un pays atteigne le jalon des comptes minimaux.

Annexe I

Application du Système de comptabilité nationale de 1993 : application des concepts

Les statistiques de comptabilité nationale publiées par votre pays comprennent-elles actuellement des estimations pour les éléments suivants :

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement (préciser)</i>	<i>Sans objet</i>
Éléments ayant une incidence sur le niveau du produit intérieur brut (PIB)				
<i>Formation brute de capital (FBCF)/production</i>				
1. Les dépenses militaires des administrations publiques consacrées à des actifs fixes pouvant servir à des usages civils sont-elles comprises dans la FBCF?				
2. La consommation de capital fixe est-elle comptabilisée pour tous les actifs fixes des administrations publiques (aéroports, routes, hôpitaux, installations portuaires, ouvrages hydrauliques et autres constructions)?				
3. La prospection minière et pétrolière, lorsqu'elle est couronnée de succès, est-elle intégralement enregistrée dans le compte de capital?				
4. La prospection minière et pétrolière, lorsqu'elle n'est pas couronnée de succès, est-elle intégralement enregistrée dans le compte de capital?				
5. Les dépenses pour l'acquisition de logiciels sont-elles comptabilisées dans la FBCF?				
6. Les dépenses afférentes au développement de logiciels, pour compte propre et pour la vente, sont-elles comptabilisées dans la FBCF et dans la production?				
7. Les dépenses afférentes aux oeuvres récréatives, littéraires ou artistiques originales sont-elles comptabilisées dans la FBCF et les dépenses afférentes à leur exploitation dans la production?				
8. Les dépenses en objets de valeur sont-elles comprises dans la FBCF?				
9. La croissance naturelle des forêts cultivées est-elle enregistrée dans la production et dans la FBCF?				
10. Le coût des services d'intermédiation financière mesuré indirectement est-il reporté sur les utilisateurs?*				

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement (préciser)</i>	<i>Sans objet</i>
11. Le SCN de 1993 étend la production des ménages à des biens qui ne sont pas fabriqués à partir de produits primaires – ces biens sont-ils comptabilisés dans la production?				
12. Le SCN de 1993 étend le champ de la production des ménages à tous les biens qui sont fabriqués par les ménages, en vue ou non de la vente – ces biens sont-ils comptabilisés dans la production?				
<i>Estimations en volume</i>				
13. Les estimations en volume sont-elles établies au moyen d'indices-chaînes, avec des pondérations variant chaque année?				
<i>Cotisations sociales/assurances sociales</i>				
14. Les cotisations sociales directes (maladie, chômage, retraite et autres) à la charge des entreprises sont-elles imputées à titre de rémunération des salariés et comptabilisées comme cotisations à des plans d'assurance sociale?				
15. Dans le cas de l'assurance dommages, les estimations comprennent-elles les suppléments de primes ou sont-elles établies seulement sur la base des primes moins les sinistres?				
16. Dans le cas de l'assurance-vie, les estimations comprennent-elles les suppléments de primes ou sont-elles établies seulement sur la base des primes moins les sinistres?				
Éléments ayant une incidence sur le revenu national brut (RNB)				
17. Y a-t-il des estimations des bénéfices réinvestis dans le compte du reste du monde?				
18. Les envois de fonds des travailleurs expatriés sont-ils exclus du RNB?				
Éléments sans incidence sur le PIB/RNB				
<i>Évaluation de la production et de la valeur ajoutée</i>				
19. a) La production et la valeur ajoutée sont-elles mesurées aux prix de base?*				
19. b) La production et la valeur ajoutée sont-elles mesurées au coût à la production?*				
19. c) La valeur ajoutée est-elle mesurée en fonction du coût des facteurs?* (ne fait pas partie du SNC de 1993)				

	<i>Oui</i>	<i>Non</i>	<i>Partiellement (préciser)</i>	<i>Sans objet</i>
<i>Consommation finale</i>				
20. Les dépenses de consommation finale des administrations publiques sont-elles ventilées en consommation individuelle et consommation collective?				
Application du SCN de 1993				
21. Dans l'éventualité où le Système de comptabilité nationale de 1993 n'aurait pas été appliqué à la comptabilité nationale officiellement publiée par votre pays, quand celui-ci envisage-t-il de fournir des statistiques établies sur la base de ce système? (Indiquer l'année)				

* Ces questions sont posées pour information seulement étant donné que le SCN de 1993 permet des variantes.

Annexe II

Tableaux et comptes établis sur la base du SCN de 1993

		<i>Segments SCN</i>	
<i>Numéros des tableaux correspondants dans le questionnaire sur les comptes nationaux</i>	<i>Intitulé du segment SCN</i>	<i>Comptes annuels</i>	<i>Comptes trimestriels</i>
Valeur ajoutée, PIB et emploi			
2.1	Valeur ajoutée et PIB à prix courants par branche d'activité	Min.	Recomm.
2.2	Valeur ajoutée et PIB à prix constants par branche d'activité	Min.	Recomm.
1.1	Dépenses du PIB à prix courants	Min.	Recomm.
1.2	Dépenses du PIB à prix constants	Min.	Recomm.
2.3	Composantes de la valeur ajoutée par branche d'activité, prix courants	Min.	Recomm.
	Emploi par branche d'activité	Min.	Recomm.
Comptes et tableaux intégrés, y compris comptes satellites intégrés			
1.3/4.1	Comptes relatifs à l'ensemble de l'économie	Min.	Recomm.
	Tableau des ressources et des emplois	Recomm.	Souhaitable
5.1	Tableau croisé de la production/valeur ajoutée par branche d'activité et par secteur	Recomm.	
	Comptes économiques intégrés	*	
	Comptes du tourisme	*	
	Comptes de l'environnement	*	
	Matrices de comptabilité sociale	*	
	Autres comptes socioéconomiques		
Classement des dépenses par fonction			
3.1	Dépenses de consommation finale (et autres) des administrations publiques par fonction, à prix courants	Recomm.	
	Dépenses de consommation finale des administrations publiques par fonction, à prix constants	*	
3.2	Dépenses de consommation individuelle (et autres) par fonction, à prix courants	Recomm.	
	Dépenses de consommation individuelle par fonction, à prix constants	*	
	Classification par fonction de la consommation intermédiaire et finale dans tous les secteurs	*	
Comptes de secteurs (jusqu'à la capacité de financement)			
4.2	Comptes du reste du monde (jusqu'à la capacité de financement)	Min.	Recomm.
4.3	Comptes du secteur des sociétés non financières (jusqu'à la capacité de financement)	*	
4.4	Comptes du secteur des sociétés financières (jusqu'à la capacité de financement)	Recomm.	
4.5	Comptes du secteur des administrations publiques (jusqu'à la capacité de financement)	Recomm.	

<i>Segments SCN</i>			
<i>Numéros des tableaux correspondants dans le questionnaire sur les comptes nationaux</i>	<i>Intitulé du segment SCN</i>	<i>Comptes annuels</i>	<i>Comptes trimestriels</i>
4.6	Comptes du secteur des ménages (jusqu'à la capacité de financement)	*	
4.7	Comptes du secteur des institutions sans but lucratif au service des ménages (jusqu'à la capacité de financement)	*	
Comptes et tableaux des stocks financiers et des stocks de capital			
4.1 à 4.7	Comptes financiers de tous les secteurs	*	
	Comptes de patrimoine, comptes de réévaluation et de changement de volume d'actifs	*	
	Comptes des actifs financiers	*	
	Comptes des actifs produits	*	
	Comptes des actifs non produits	*	

Note : Les termes et symboles suivants sont utilisés dans l'annexe II :

Min. : Le tableau est nécessaire pour que le Système de comptabilité nationale de 1993 soit considéré comme appliqué.

Recomm. : Données dont la compilation est fortement recommandée à tous les pays.

Souhaitable : Données utiles qui devraient si possible être établies.

* : Autres ensembles de données qui compteraient dans l'évaluation du degré de mise en oeuvre du Système de comptabilité nationale de 1993.

Les tableaux qui ne sont pas assortis d'un numéro de figurent pas dans le questionnaire annuel des Nations Unies.

Annexe III

Principales étapes de l'application du SCN de 1993

Phase 1	Indicateurs de base du produit intérieur brut (PIB)	PIB par dépenses finales à prix courants et à prix constants; PIB par branche d'activité à prix courants et à prix constants ^a
Phase 2	Produit national brut et autres indicateurs primaires	Compte extérieur des recettes primaires et des transferts courants; compte de capital et de financement pour le reste du monde
Phase 3	Compte des secteurs institutionnels : premières étapes	Compte de production pour tous les secteurs institutionnels; création de revenus; répartition des revenus primaires; répartition secondaire des revenus; utilisation des revenus; comptes de capital et comptes de financement des administrations publiques
Phase 4	Comptes des secteurs institutionnels : étapes intermédiaires	Création de revenus; répartition des revenus primaires, répartition secondaire des revenus; utilisation des revenus; comptes de capital pour tous les secteurs institutionnels autres que les administrations publiques
Phase 5	Comptes de secteurs institutionnels : derniers comptes d'opérations	Comptes de financement pour tous les secteurs institutionnels autres que les administrations publiques
Phase 6	Autres comptes de flux et de patrimoine	Autres variations des comptes d'actifs pour tous les secteurs institutionnels; comptes de patrimoine

^a Depuis l'évaluation de 2000, présentée à la Commission de statistique à sa trente-deuxième session en 2001, les données relatives au PIB calculé selon chacune des deux méthodes peuvent être présentées à prix courants ou à prix constants. Pour la dernière évaluation, cette définition plus souple a été conservée pour faciliter les comparaisons avec les résultats antérieurs.

Annexe IV*

Manuels, guides et documentation pour l'application du SCN, établis par les organisations membres du Groupe de travail intersecrétariats sur la comptabilité nationale

<i>Manuels, guides, manuels de compilation et logiciels d'appui à l'établissement des comptes nationaux</i>	<i>Organisation responsable</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Date de parution</i>
1. <i>Use of Macro-Accounts for Policy Analysis</i>	Division de statistique de l'ONU	Paru	2002
2. <i>Manuel sur les institutions sans but lucratif</i> (avec la collaboration de l'Université John Hopkins)	Division de statistique de l'ONU	Paru	2003
3. <i>Manuel de statistiques des finances publiques</i> (révision du manuel de 1986)	FMI	Paru	2001
4. <i>National Accounts: A Practical Introduction</i>	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2003
5. <i>Comptabilité écologique et économique intégrée des pêches</i> (en coopération avec la FAO et l'UNU)	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2003
6. <i>Manuel sur l'établissement des comptes financiers selon le SEC 95</i> (sources et méthodes)	EUROSTAT	Paru	2002
7. <i>Manuel des statistiques trimestrielles de comptabilité nationale</i>	FMI	Paru (en anglais, espagnol, français et russe)	2001-2002
8. <i>Manuel sur l'établissement de statistiques internationales du commerce de marchandises</i>	Division de statistique de l'ONU	À paraître	2003
9. <i>Classification par grandes catégories économiques</i>	Division de statistique de l'ONU	Paru	2003
10. <i>Handbook on Price and Volume Measures in National Accounts</i>	EUROSTAT	Disponible sur le site Web d'EUROSTAT	2001
11. <i>Compte satellite du tourisme : cadre méthodologique recommandé</i> (en coopération avec le Groupe de travail intersecrétariats sur le compte satellite du tourisme)	OMT/OCDE/ EUROSTAT/Division de statistique de l'ONU	Paru	2001
12. <i>Measuring Capital: OECD Manual: Measurement of Capital Stocks, Consumption of Fixed Capital and Capital Services</i> (en coopération avec le Groupe de Canberra sur les stocks de capital)	OCDE	Paru	2001
13. <i>Manuel des statistiques du commerce international de services</i> (en coopération avec l'Équipe spéciale des statistiques du commerce international des services)	EUROSTAT/FMI/ OCDE/Division de statistique de l'ONU/ CNUCED/OMC	Paru	2002
14. <i>Comptabilité économique et environnementale intégrée</i> (2003) (en coopération avec le Groupe de Londres sur la comptabilité environnementale)	OCDE/Division de statistique de l'ONU/Commission européenne/Banque mondiale	Soumis pour publication	2003

* Les sigles utilisés dans la présente annexe sont développés dans l'appendice.

*Manuels, guides, manuels de compilation et logiciels d'appui
à l'établissement des comptes nationaux*

	<i>Organisation responsable</i>	<i>État d'avancement</i>	<i>Date de parution</i>
15. <i>OECD: Productivity Manual: A Guide to the Measurement of Industry-level and Aggregate Productivity Growth</i> (www.oecd.org/subject/growth/prod-manual.pdf)	OCDE	Paru	2001
16. <i>OCDE: Handbook on Deflators for Information Technology Products</i>	OCDE	À paraître	2003
17. <i>Measuring the Non-Observed Economy: A Handbook</i> (www.oecd.org/publications/e-book/3002051E.pdf)	OCDE/FMI/OIT/CEI	Paru	2002
18. <i>Guide de la répartition du revenu</i> (en coopération avec le Groupe de Canberra sur les statistiques du revenu des ménages)	OCDE	Paru	2002
19. Mises à jour et recodifications du SCN de 1993 (notamment instruments financiers dérivés, classifications par fonction et glossaire du SCN)	EUROSTAT/FMI/OCD E/ONU/Banque mondiale	Soumis pour publication	2003
20. <i>Manuel des indices des prix à la consommation</i> (Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix)	EUROSTAT/FMI/OIT/OCDE/CEE	À paraître	2003
21. <i>Manuel des indices des prix à la production</i> (Groupe de travail intersecrétariats sur les statistiques des prix)	EUROSTAT/FMI/OIT/OCDE/CEE	À paraître	2003
22. <i>Guide de l'utilisateur de la CITI</i> (en coopération avec le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales)	Division de statistique de l'ONU	En cours d'élaboration	2003
23. Mise à jour de la Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique (CITI, Rev.3) (en coopération avec le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales)	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2003
24. Mise à jour de la Classification centrale de produits (CPC, version 1.1) (en coopération avec le Sous-Groupe technique du Groupe d'experts des classifications économiques et sociales internationales)	Division de statistique de l'ONU	Soumis pour publication	2003
25. <i>Guide du Programme de comparaison internationale</i>	Banque mondiale	En cours d'élaboration	Version Web/projet 2003; version finale 2005
26. <i>Non-observed Economy in National Accounts: Surveys of National Practices</i>	CEE	À paraître	2003

Appendice

Sigles utilisés à l'annexe IV

CEE	Commission économique pour l'Europe
CEI	Communauté d'États indépendants
CITI	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
EUROSTAT	Office statistique des Communautés européennes
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FMI	Fonds monétaire international
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIT	Organisation internationale du Travail
OMT	Organisation mondiale du tourisme
SEC	Système européen de comptabilité économique intégrée
UNU	Université des Nations Unies
